

REGLEMENT INTERIEUR

Toute séance de formation non décommandée 48 heures à l'avance sera considérée comme due et facturée, sauf motif légitime.

L'Auto école pourra annuler la leçon d'un élève en cas de panne d'un véhicule ou maladie d'un moniteur ou encore en raison d'un examen de conduite. Bien sur, dans ces conditions la leçon ne sera pas facturée mais reportée.

L'élève s'engage à régler les sommes dûes comme mentionné sur son contrat.

Un élève qui se présente à l'examen devra être à jour de règlement, sous peine de voir son examen ANNULÉ .

La durée d'une heure de conduite est de 45 à 50 minutes, le temps restant pour faire le bilan de la leçon et valider les étapes de formation.

En cas d'échec à l'examen de conduite, il pourra être demandé à l'élève de reprendre 3 séances de deux heures de conduite , voire plus dans certains cas d'ajournement.

Enfin par respect de votre enseignant, merci d'avoir une tenue correcte et surtout de veiller à votre hygiène.

LA DIRECTION